motion tendant à la troisième lecture de ce bill a fourni l'occasion d'entendre plusieurs points de vue à la fois intéressants et utiles. Assurément, on ne saurait dire qu'au Sénat du Canada, on fait obstacle à la liberté de parole.

Quelques honorables SENATEURS: Bravo, bravo!

L'honorable M. ROBERTSON: A mon sens, le parti que mon honorable ami conseille de prendre est le plus sage. Je me souviens que lorsqu'en 1922, l'ancier premier ministre prit la direction du cabinet, il adjura, sollicita le Parlement de ne pas critiquer trop tôt la nouvelle administration. A la session de 1922, l'opposition s'abstint à dessein de censurer le gouvernement, et en 1923, le premier ministre, qui avait été en fonctions depuis plus d'un an, sollicita de nouveau cette liberté d'action parce que, disait-il, ses spécialistes n'avaient pas encore terminé leur examen des questions douanières. Il s'engagea ensuite à faire connaître, de la part du gouvernement, un programme douanier défini lorsque les experts en question auraient soumis leur rapport. Ce programme ne fut proclamé qu'en mars 1924, soit environ deux ans et demi après les élections générales. J'ai donc lieu de croire, dans les circonstances actuelles que, si les honorables sénateurs d'en face étaient tentés de censurer les projets du nouveau gouvernement, ils devraient se rappeler ce qui s'est passé le jour où l'ancien gouvernement est arrivé au pouvoir et la manière dont l'opposition s'est comportée à cette époque.

L'honorable M. BELCOURT: C'est ce que nous avons fait, semble-t-il.

L'honorable M. ROBERTSON: J'ajouterai que le gouvernement n'est pas insensible à l'attitude de mon honorable vis-à-vis dans cette Chambre (l'honorable M. Dandurand) qui réclame en faveur de la nouvelle administration un délai raisonnable pour mettre en application un programme fondé sur des promesses faites aux électeurs, programme approuvé par ces derniers.

Selon moi, il vaut infiniment mieux que l'on discute, dans une complète liberté d'esprit, les questions d'intérêt public,—surtout une question de la nature de celle-ci qui depuis tant d'années partage l'opinion de notre population—, que de chercher à entraver la discussion ou à l'éviter. J'espère donc que personne de ceux qui voulaient discuter cette question n'en a été empêché. Je ne vois pas qu'il y ait lieu de prolonger le débat. Après ces observations, je propose que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. CASGRAIN: Me permettra-t-on une simple question?

L'honorable M. ROBERTSON: Volontiers.

L'honorable M. CASGRAIN: L'honorable ministre pense-t-il que cette somme de $20,000,000 sera suffisante? Elle n'ira pas très loin.

L'honorable G.-D. ROBERTSON: Je ferai observer à mon honorable ami que ce montant ne représente qu'une partie de l'ensemble qui sera dépensé, parce que l'on compte que les provinces et les municipalités l'augmenteront d'environ trois fois.

(La motion est adoptée et le bill, lu la troisième fois, est adopté.)

CONTRIBUTION DU CANADA A LA SOCIETE DES NATIONS

INTERPELLATION

L'honorable M. CASGRAIN prend la parole, conformément à l'avis de motion qui suit:

Qu'il appellera l'attention du Sénat sur l'augmentation de la dépense par le Canada pour sa part prise comme membre de la Société des Nations, et qu'il demandera quel est le montant total dépensé à date par le Canada pour toute fin quelconque en rapport avec ladite société, et aussi si le Canada a reçu quelque argent en retour de ces dépenses, et dans l'affirmative, combien?

L'honorable M. WILLOUGHBY: J'ai ici les renseignements demandés par l'honorable sénateur au sujet des fonds déboursés par le Canada pour la Société des Nations.

Montants versés par le Canada au sujet de la Société des Nations.

1919-1920 (partie de l'année)	$ 64,043 15
1920-1921	219,952 29
1921-1922	196,526 69
1922-1923	210,531 83
1923-1924	193,712 19
1924-1925	180,252 49
1925-1926	185,774 66
1926-1927	181,549 79
1927-1928	192,870 37
1928-1929	199,526 76
1929-1930	216,296 94
Total	$2,041,037 16

Le Canada n'a rien reçu de la Société des Nations.

L'honorable M. CASGRAIN: J'espère ne pas être obligé de renoncer à dire quelques mots à ce sujet.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Pas du tout. L'avis restera inscrit au Feuilleton.